

PRIORITÉ À LA REPRISE

Transmission d'entreprises dans l'Orne



Dans le cadre de la semaine nationale de la création-transmission, le Conseil général, en collaboration avec Orne Développement et les chambres consulaires, ont organisé des conférences et ateliers sur le thème de la création-reprise animés par des experts, le 18 octobre dernier, dans 8 villes du département. L'occasion pour ces acteurs de présenter le Plan Ornaïen d'accompagnement à la création et la transmission d'entreprises, un dispositif complet pour faciliter la création, la reprise et la transmission d'entreprise.

L'objectif est de fédérer les acteurs qui travaillent sur la création et la transmission, de disposer d'outils techniques et financiers homogènes et facilement identifiés sur l'ensemble du territoire, de simplifier l'accès au conseil et à l'accompagnement pour les créateurs et les repreneurs par :

- La mise en place d'un numéro de téléphone unique : le 0 825 898 825 et la création d'un portail Internet réunissant toutes les informations sur la création-reprise dans l'Orne : [www.creationreprise-orne.com](http://www.creationreprise-orne.com).

- Une formation d'au moins 35 heures pour les créateurs-repreneurs en faisant intervenir banquier, expert-comptable, mais aussi un parrainage pendant les deux premières années.
- Des aides au financement. Pour les cédants : une aide à l'évaluation de l'entreprise par le biais du Fonds départemental à la transmission. Pour les repreneurs et les créateurs : accès au Fonds départemental d'aide au développement et à la reprise transmission des Très Petites Entreprises ; le Fonds Orne initiatives. Création d'un Fonds diagnostic : il arrive assez souvent que le cédant et le repreneur ne parviennent pas à s'entendre sur le prix. L'accès au Fonds diagnostic permettra à un expert neutre d'évaluer l'affaire concernée.

Ce plan s'adresse à toutes les entreprises dont le centre de décision est situé dans l'Orne. Dans un premier temps, il sera mis en œuvre en direction des PME et des TPE qui forment l'essentiel du tissu économique du département. La création et la transmission d'entreprise constituent un enjeu économique majeur pour l'Orne car il s'agit de pérenniser la création de richesse ainsi que le maintien de compétences au sein d'un tissu vivant de 15 000 entreprises (1 500 nouvelles immatriculations par an, dont 1 000 créations « pures » et 500 reprises). C'est aussi un enjeu majeur de l'aménagement du territoire en matière d'emploi et de services de proximité.



Le site « orne-terroirs.fr » sur Internet

Le Comité agro-alimentaire de l'Orne (Synagro) vient de créer sur Internet ([www.orne-terroirs.fr](http://www.orne-terroirs.fr)) un portail sur les producteurs fermiers et les artisans du département. Ce site est aussi accessible via [orne-agri.com](http://orne-agri.com) sous l'onglet « Goûter l'Orne ». Possibilité d'abonnement gratuit à une newsletter.

Agenda

**Alençon**  
(Hôtel du Département)  
→ Jusqu'au 22 décembre  
**Exposition de tentures**  
02.33.81.60.00 poste 1209

**Amiens**  
→ 16, 17 et 18 novembre  
**5<sup>ème</sup> colloque national éolien, organisé par l'ADEME**  
[www2.ademe.fr](http://www2.ademe.fr)

**Caen**  
→ 17 novembre  
**Assises régionales sur la coopération décentralisée**  
02.31.06.95.36.

**Paris**  
→ Du 20 au 23 novembre  
**Le maire au cœur de la République : un acteur au quotidien, 89<sup>ème</sup> congrès des maires et des présidents de communautés**  
[www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

**Alençon, Flers, Gacé, la Ferté-Macé, Longny-au-Perche, Mortagne-au-Perche**  
→ 22 novembre  
**A l'occasion de la journée régionale Information Jeunesse, l'ensemble des BIJ et PIJ de l'Orne organisera des manifestations sur le thème de la citoyenneté.**  
Pour connaître le programme dans votre ville : [www.crij-bn.org](http://www.crij-bn.org). 02.33.80.48.90.

**Haras du Pin (hippodrome)**  
→ 22 novembre  
**11<sup>ème</sup> cross du Conseil général de l'Orne**  
02.33.81.60.00 poste 1740

**Alençon-Damigny (gymnase du site universitaire)**  
→ 23 novembre  
**Forum des formations, 7<sup>ème</sup> édition**  
Découvrez toutes les formations post-bacs implantées dans l'Orne.  
02.33.80.29.51

**Orbec**  
→ 28 novembre  
**1<sup>ères</sup> rencontres des Pays, des Parcs naturels régionaux, du Gal Leader + de Basse et de Haute Normandie, organisées par le Crean.**  
02.31.66.18.30.

TERRITOIRES en actions

N B

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct

Le phénomène est national, et l'Orne n'y échappe pas : le nombre de médecins généralistes tend à se raréfier à travers l'hexagone au fil des départs en retraite de la génération des baby-boomers. Les campagnes et les zones urbaines dites sensibles sont les premières touchées. Depuis sa création, cette lettre d'information s'attache à présenter les problématiques territoriales et les réponses qui leur sont apportées dans l'Orne avec le plus d'objectivité possible. Le but de cette publication n'est pas de dresser un satisfecit de l'action du Conseil général mais de lui donner toutes les chances de réussite, en la partageant avec les acteurs impliqués dans la vie du département. Ce nouveau numéro observe sans détours le problème de la raréfaction des médecins dans nos campagnes. Pour y répondre et garantir l'égalité d'accès aux soins à tous les Ornaïens, le Département s'adjoit les services de professionnels spécialisés dans le rapprochement des généralistes et des collectivités locales. A chacun ensuite, Conseil général et élus communaux, de prolonger cette dynamique sur son territoire et d'apporter une réponse concrète à l'enjeu de santé publique qui se pose à nous. Nous sommes les premiers convaincus qu'il fait bon vivre dans l'Orne : donnons-nous aujourd'hui les moyens d'en convaincre de nouveaux médecins.

© Pierre Soussons



en avant

Attirer des médecins dans l'Orne : le Conseil général s'y emploie

Face au manque de médecins en milieu rural dans l'Orne, le Conseil général a fait appel, en mars 2006, à un cabinet spécialisé chargé de « recruter » des professionnels de la santé. L'objectif est de contribuer à l'installation de six professionnels de la santé d'ici mars 2008. Un outil supplémentaire pour attirer de nouveaux médecins, au service des communes.

A lire en pages 2 et 4



27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex  
Tél. 02 33 81 60 00 - Fax. 02 33 81 60 71 - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr)

[www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) • [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

**GÉRARD BUREL**  
Président du Conseil général de l'Orne.



Territoires en actions / Novembre 2006 - n°10  
27, boulevard de Strasbourg - BP 528 - 61017 Alençon Cedex - Tél. 02 33 81 60 00  
Fax. 02 33 81 60 71 - Directeur de la publication : Gérard Burel  
Rédacteur en chef : Marie-Agnès Levaux - Ont collaboré à ce numéro : Marianne Boulet, Stéphanie Liénart, France-Laure Sulon - Conception maquette & mise en page : aprim-caen.fr  
Impression sur papier recyclable ECF - ISSN 11482990  
Dépôt légal : à parution - E-mail : [dircom@cg61.fr](mailto:dircom@cg61.fr) - Site : [www.cg61.fr](http://www.cg61.fr) ou [www.orne.fr](http://www.orne.fr)

■ **Claude Destampes**, ancien directeur de la police judiciaire de Corse, occupe le poste de directeur inter-régional de la Police judiciaire du Grand Ouest depuis septembre 2006 à Rennes. / **Alain Lambert** a été élu conseiller municipal de St Céneri-le-Gerei et Président de la communauté urbaine d'Alençon en septembre et octobre dernier. / **Jacques Belin** a été réélu président de la Fédération régionale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de Normandie (Frotsi), qui représente les 200 offices de tourisme et syndicats d'initiative. / **Claude Leteurre** est devenu président de la Fédération hospitalière de Basse-Normandie, qui regroupe chefs d'établissements, élus et représentants des usagers des hôpitaux et maisons de retraite publics. Cette



Marie-Claude Philippart

fédération régionale succède à l'union hospitalière du Nord-Ouest de la France. / **Marie-Claude Philippart**, 58 ans, est le nouveau conservateur et directeur scientifique du Mémorial de Caen. / **Nicole Le Querler**, présidente de l'université de Caen Basse-Normandie de 2001 à 2006, a été nommée présidente du Cnous, le Centre national des œuvres universitaires et scolaires. / Depuis le 23 octobre, **Dominique Blais** est le nouveau directeur de l'Agence régionale de l'hospitalisation de Basse-Normandie.



# Attirer des médecins dans l'Orne : le Conseil général s'y emploie

Comment attirer les médecins dans l'Orne ? Le Conseil général de l'Orne a lancé une étude pour l'aider à trouver les moyens de favoriser l'installation de professionnels de santé.

Explicite



© Pierre SOUSSEANS

l'ation d'un médecin en zone rurale. En fait, le blocage dans l'installation d'un médecin en campagne vient souvent de l'épouse, qui n'a pas forcément envie de vivre en milieu rural », précise le directeur de Revitalis. « La période la plus critique sera celle de 2008-2012. Les départs massifs à la retraite des médecins seront difficilement compensés par les médecins qui ont connu les *numerus clausus* », explique-t-il. « Dans les 5 ans qui viennent, il faudra installer 40 médecins pour faire face à la désertifi-

cation médicale annoncée. Le rôle des élus est d'anticiper cette période », précise Xavier de Penfentenyo.

Coût de l'étude : 59 800 € TTC sur 3 ans. « L'objectif affiché est de contribuer à l'installation de six professionnels de la santé d'ici mars 2008 », souligne Pierre Wadier, Président de la Commission des affaires sociales au Conseil général et Conseiller général de Trun.

## Les communes, actrices du dispositif

Les communes accompagnent l'installation du professionnel de santé :

- informations au médecin sur le potentiel médical de la commune,
- mise à disposition d'un cabinet médical,
- accueil par les autres professionnels de la santé de la commune,
- aides à l'installation et dans les démarches administratives,
- proposition de logement pour la famille.



© Ayrin

## 73,4 généralistes pour 1 000 habitants

Le département totalise 215 médecins généralistes libéraux. Soit une densité de 73,4 généralistes pour 1 000 habitants. Elle est de 83 en Basse-normandie et de 91,4 en France. Plus de la moitié des médecins a plus de 55 ans. Dans l'hypothèse d'une retraite à l'âge de 65 ans, l'Orne aura perdu 87 généralistes dans 10 ans.

## Etat des lieux

L'Orne, comme tant d'autres départements, souffre d'une pénurie de médecins, tant généralistes que spécialistes. Selon un décret de 2003, quatre cantons sont considérés comme zone à risques. On y constate un déficit en matière d'offre de soins. Il s'agit d'Athis-de-l'Orne, Mortrée, Tinchebray et Vimoutiers. Mais l'ensemble du département pourrait être confronté au problème de la désertification médicale et les villes ne semblent pas complètement protégées par le phénomène. Il y aurait même des

difficultés à recruter certains médecins dans les zones urbaines sensibles, notamment à Alençon.

## Une stratégie accompagnée par un cabinet spécialisé

Le Conseil général envisage de trouver les moyens qui permettront d'attirer de jeunes médecins. Depuis mars 2006, le Département a eu recours aux services d'une entreprise spécialisée dans ce domaine, Revitalis Conseil, située à Tours. Ce cabinet est chargé de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie visant à améliorer l'attractivité du territoire au plan des services de santé et à encourager l'installation de professionnels de la santé dans les zones identifiées comme prioritaires. Plus précisément, Revitalis Conseil est une société spécialisée dans la recherche de professionnels de santé. Elle recrute des médecins généralistes pour les provinces françaises. « Notre mission est de définir les critères d'accueil et d'instal-

## PORTRAIT

### « Plus de temps pour être à l'écoute des patients »

Georges Dans, 58 ans, originaire de la province de Liège en Belgique, a choisi de s'installer à La Chapelle-Montligeon en août 2003 afin d'y trouver une certaine qualité de travail, plus proche du patient.

« J'ai lu un article dans un hebdomadaire médical du Sicler, qui s'intitulait « France rurale, cherche généralistes. Médecins belges, ne pas s'abstenir ! », cela m'a convaincu de venir m'installer en France. En Belgique, il y a une très forte densité médicale : 22 médecins pour à peine 20 000 habitants, c'est trop. L'agence Revitalis m'a parlé de La Chapelle-Montligeon, que j'ai effectivement trouvé à mon goût. Ici, j'ai le temps pour soigner, écouter les patients et cela correspondait aussi à un choix personnel de changement. J'avais envie de travailler autrement, plus paisiblement. Avant notre installation définitive, la municipalité nous a invité, mon épouse et moi, à venir repérer les lieux, ren-



Mr Pasquier, maire de La Chapelle-Montligeon et Georges Dans.

contrer le maire. Je m'y suis installé en octobre 2003 et ai ouvert mon cabinet en janvier 2004. La municipalité m'a beaucoup aidé : la mairie me loue 3 grandes pièces (80 € mensuels). Mon installation s'est bien passée. J'ai intégré le service d'addictologie à l'hôpital de Mortagne. Mais il m'a fallu quand même du temps pour constituer ma clientèle car les patients avaient pris l'ha-

bitude d'aller consulter à Mortagne. Pour que l'installation se passe bien, il faut que ce soit un vrai choix familial. Rencontrer les gens, bien se renseigner sur les antécédents, est très important. Je ne regrette pas du tout mon choix : j'y gagne en qualité de vie professionnelle et personnelle. Mon seul regret est l'éloignement avec les centres médicaux régionaux ». Patrick Pasquier, le maire de La Chapelle-Montligeon, précise en outre que « l'installation du docteur Dans a favorisé le maintien des autres activités médicales du village, à savoir la pharmacie et l'infirmière libérale. Des services importants pour maintenir la population locale ».

## TÉMOIGNAGE



ANTOINE PERRAULT, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ORNE, MAIRE DE ST JULIEN-SUR-SARTHE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS MÉLOIS, MÉDECIN GÉNÉRALISTE.

## L'Orne est confrontée à un manque de médecins. D'où vient le problème selon vous ?

Le problème n'est pas récent. Il y a une mauvaise répartition des médecins sur le territoire national liée à des choix de société qui ont été posés il y a 20 ans. La mise en place des *numerus clausus* dans les facultés de médecine pose problème pour le renouvellement des générations de médecins. De plus, il y a 20 ans, beaucoup de jeunes ont préféré s'orienter vers des filières spécialisées, au détriment de la médecine générale. Pour faire face au problème, il faut agir au niveau régional et penser à cet échelon l'organisation et le financement de notre système de soins. Faire reconnaître la médecine générale comme une véritable spécialité est une urgence.

## Comment attirer les jeunes médecins ?

Il faut encourager les médecins à s'installer dans l'Orne par des incitations économiques et structurelles. Pourquoi ne pas octroyer des

bourses régionales à l'instar de ce qu'a fait la Manche (accorder des bourses aux jeunes médecins acceptant de s'installer en milieu rural) ? Il serait souhaitable pour faire découvrir la médecine en milieu rural que le cursus des études prévoit un stage obligatoire chez le praticien et dans les hôpitaux périphériques. Et puis, il faut communiquer sur les atouts de l'Orne et insister sur la qualité de vie. Ce n'est pas un département désertique : il y a un maillage sanitaire et social relativement important, avec des voies de communication qui s'améliorent. Et depuis la mise en place du 15 (numéro unique d'urgence), les médecins ne gèrent plus les appels d'urgence comme auparavant. Ils sont bien relayés. Un médecin peut donc pratiquer en campagne et vivre en ville, surtout au moment où 70 % sont des femmes. Sachons préserver également les médecins actuels dont la moyenne d'âge est supérieure à 60 ans, en attendant la relève...

## Les maisons médicales sont-elles une solution adaptée à notre département ?

Oui, quand elles sont accompagnées d'une réflexion en amont. Il ne s'agit pas d'installer des maisons médicales sans un vrai potentiel de professionnels déjà présents sur le territoire ou se montrant intéressés par cette démarche. Pour que cette structure fonctionne, ce choix doit se faire en collégialité. La maison médicale est une chance, un attrait supplémentaire pour un médecin qui souhaite s'installer dans une commune. Savoir qu'il y a déjà sur place, par exemple, un kinésithérapeute, une infirmière et une pharmacie est rassurant pour lui. Le praticien et les patients gagnent alors en efficacité médicale.

## TÉMOIGNAGE

### INCITATIONS FINANCIÈRES ET IMMOBILIÈRES Deux moteurs d'attractivité

Pour attirer un nouveau médecin, la commune de St Germain-de-la-Coudre a « acheté une petite maison que nous avons aménagée en cabinet médical équipé. Et nous avons acheté un ancien logement appartenant à La Poste, que nous louons en logement familial locatif au médecin », explique Annick Bruneau, maire de la commune. L'incitation financière et immobilière sont de vrais moteurs d'attractivité. Mais les difficultés restent présentes. En 10 ans, le canton d'Athis-de-l'Orne a perdu 2 médecins sur 4 alors que sa population est en augmentation. « Nous avons fait appel à la société Revitalis et, parallèlement, un projet de maison médicale est en cours d'élaboration regroupant médecins, infirmières, associations d'aide à la personne », explique Pierre Sauques, le président de la CDC.

## En savoir +

- contacts**
- Conseil général de l'Orne  
Direction du développement économique et du tourisme  
27, boulevard de Strasbourg à Alençon  
Tél : 02 33 81 60 00 poste 1900  
E-mail : martin.gerard@cg61.fr
  - Société Revitalis  
26, rue Colbert à Tours  
Tél : 02 47 28 05 25  
E-mail : info@revitalis-conseil.fr